



ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET RECHERCHE



# Guide de référence « PAM »

Pré-Affectation Multicritères

Par « AFFELNET »  
Affectation des ÉLèves par le NET

APRÈS LA CLASSE DE 3<sup>ÈME</sup>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE  
DOCUMENTS ANNEXES

Mai 2010

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
PROCEDURE PAM.....	4
▪ Public concerné.....	4
▪ Formations concernées .....	4
▪ La fiche de candidature pam.....	4
RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE PAM PAR L'ETABLISSEMENT...5	
▪ Identification de l'élève. ....	5
▪ Décision d'orientation .....	5
▪ Vœux formulés par l'élève .....	5
▪ Notes.....	6
▪ Compétences.....	8
▪ Avis du chef d'établissement.....	9
▪ Situation médicale particulière .....	10
CAS PARTICULIERS .....	11
▪ Recours à la commission d'appel .....	11
▪ Élèves de 3ème de l'enseignement agricole .....	11
▪ Élèves de la mission générale d'insertion .....	11
▪ Candidats au titre de l'éducation récurrente .....	11
▪ Élèves nouvellement arrivés en France (ENAF).....	12
▪ Demande d'admission dans une section pôle « Espoir » ou pôle « France ».....	12
▪ Accords existants entre établissements et clubs sportifs .....	12
▪ Assouplissement de la carte scolaire .....	12
▪ Les candidats scolarisés et résidant hors académie .....	13
▪ Les candidats scolarisés au CNED .....	13
▪ Les candidats des établissements privés hors contrat.....	13
SAISIE INFORMATIQUE DES CANDIDATURES.....	14
▪ Saisie dans les établissements .....	14
▪ Saisie dans les inspections académiques .....	14
▪ Saisie au rectorat.....	14
RESULTATS DE L'AFFECTATION .....	15
▪ Diffusion des résultats de l'affectation.....	15
▪ Notification des résultats aux élèves et aux familles.....	15
▪ Consultation des résultats sur Internet.....	15
▪ Inscriptions .....	15
▪ Publication des places vacantes, saisie des vœux, commissions d'ajustement .....	15
DETERMINATION DU BARÈME PAM – Année 2010 .....	16
ANNEXES .....	19
1. Calendrier académique	
2. Fiche de candidature PAM	
3. Fiche de liaison établissement d'accueil – établissement d'origine	
4. Fiche de suivi de l'évaluation des compétences	
5. Grille des coefficients des disciplines	
6. Fiche de demande de priorité médicale	
7. Résultat des tests d'aptitude à l'entrée en BEPA Activités Hippiques - Soigneur Aide Animateur	

# INTRODUCTION

La procédure « PAM » (Pré-Affectation Automatisée Multicritère) concerne l'affectation dans la voie générale et technologique ainsi que dans la voie professionnelle :

- de l'Éducation Nationale
- de l'Agriculture
- du lycée de la Mer (voie professionnelle uniquement)

## NOTES

- A l'échelon de chaque département, des circulaires précisent les règles de l'affectation. Il est vivement conseillé de s'y reporter et de les demander à l'inspection académique d'accueil en cas de changement de département.
- Les candidatures en Centre de Formation d'Apprentis ou dans les établissements privés ne sont pas gérées par « PAM » et doivent être formulées auprès de l'établissement concerné.

# PROCEDURE PAM

## PUBLIC CONCERNE

- 3<sup>ème</sup> générale
- 3<sup>ème</sup> SEGPA
- 2<sup>nde</sup> professionnelle
- 1<sup>ère</sup> année de CAP
- 2<sup>nde</sup> générale et technologique pour les réorientations en voie professionnelle et les redoublements de 2<sup>nde</sup> GT
- élèves de la mission générale d'insertion
- candidats au titre de l'éducation récurrente (procédure particulière)
- candidats au titre des classes passerelles

## FORMATIONS CONCERNEES

- 2<sup>nde</sup> générale et technologique (y compris dans l'enseignement agricole)
- 2<sup>nde</sup> professionnelle (y compris dans l'enseignement agricole et maritime)
- 1<sup>ère</sup> année de CAP en deux ans (y compris dans l'enseignement agricole et maritime)

## LA FICHE DE CANDIDATURE PAM (cf. annexe 2)

La fiche de candidature « PAM » sera éditée sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine.

Elle sera également téléchargeable sur le site internet du rectorat,  
<http://www.ac-montpellier.fr/orientation>

**UNE SEULE FICHE DE CANDIDATURE PAR CANDIDAT EST A RENSEIGNER  
AVANT LE VENDREDI 18 JUIN 2010,  
(DATE LIMITE DE SAISIE DES VŒUX)**

La fiche de candidature « PAM » est renseignée par l'établissement à partir des indications portées sur la fiche de liaison. Elle sert de support à la saisie informatique des candidatures. La décision d'orientation sera modifiée, le cas échéant, après la procédure d'appel.

## NOTA BENE

Les élèves originaires des établissements privés hors contrat devront avoir satisfait à l'obligation de l'examen d'entrée dans l'enseignement public.

# RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE PAM PAR L'ETABLISSEMENT

La fiche de candidature « PAM » (cf Annexe 2) est éditée, renseignée, saisie et conservée par l'établissement d'origine.

Le traitement informatisé « PAM » requiert que soient renseignées avec la plus grande rigueur les rubriques suivantes : identification et vœux de l'élève, notes, compétences, avis du chef d'établissement, situation médicale particulière, décision d'orientation.

- ✓ **Identification de l'élève** : toutes les lignes doivent être renseignées avec précision.
- ✓ **Décision d'orientation** : la décision d'orientation prise par le chef d'établissement ou la commission d'appel conditionne le type de vœux que l'élève pourra formuler. Ainsi, une décision d'orientation pour la 1<sup>ère</sup> année de CAP permet de formuler exclusivement des vœux de CAP alors qu'une décision de 2<sup>nde</sup> GT autorise tout type de vœux. **Les vœux non conformes à la décision d'orientation seront supprimés.**
- ✓ **Vœux formulés par l'élève**
  - Ils sont reportés à partir de la fiche de liaison après décision d'orientation.
  - Chaque candidat peut formuler **3 vœux au maximum**. (Un « vœu » = une spécialité dans un établissement public de l'éducation nationale, de l'agriculture ou au lycée de la Mer à Sète).
  - Pour tout candidat à une 2<sup>nde</sup> générale et technologique, bien que les 3 vœux puissent être, techniquement, dérogatoires et/ou à capacité limitée, il est vivement recommandé que le 3<sup>ème</sup> et dernier vœu formulé soit un vœu PAM sans note, à capacité non limitée dans l'établissement de secteur de l'élève.
  - Il est rappelé l'importance du dialogue avec les familles pour déterminer l'ordre des vœux, compte tenu du fait qu'il est attribué un bonus au 1<sup>er</sup> vœu seulement.

**NOTA BENE** (Cf circulaire Dispositions particulières du 11 mars 2010)

- **Seuls** pourront candidater en **CAP Conducteur routier « marchandises »** les élèves qui auront été reconnus aptes.
- Les candidats au **BEP agricole Activités hippiques, option "Soigneur aide animateur"** doivent posséder le diplôme d'équitation "GALOP 4" à la date des tests d'entrée **et** avoir satisfait aux tests d'aptitude. Les résultats à ces tests seront communiqués à l'établissement d'origine par l'établissement d'accueil (cf Annexe 7). **Seuls pourront donc candidater à cette formation les élèves signalés par les établissements d'accueil.**
- **Formations maritimes** : L'attention est attirée sur les formations dispensées par le lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète : l'intégration dans cet établissement est conditionnée par l'obtention d'un certificat médical qui ne peut être délivré que par un médecin des gens de mer (un seul praticien sur la région : Dr de Fleurian, au 04 67 46 33 29). Les délais d'attente peuvent donc être importants.

## RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE PAM PAR L'ETABLISSEMENT (suite)

### ✓ Notes

**Quelle que soit la classe d'origine les moyennes des notes prises en compte sont celles de 3<sup>ème</sup>.**

Deux cas peuvent se présenter :

Année en cours 2009 – 2010 pour	Année (s) antérieure (s) pour
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3<sup>ème</sup> générale</li> <li>○ 3<sup>ème</sup> SEGPA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2<sup>nde</sup> ou 1<sup>ère</sup> générale et technologique</li> <li>○ 2<sup>nde</sup> professionnelle</li> <li>○ 1<sup>ère</sup> année de CAP</li> <li>○ Non scolarisés en 2009-2010</li> </ul>

- Pour tous les cas de réorientation, l'établissement doit s'assurer qu'il est bien en possession du dossier scolaire et des bulletins de 3<sup>ème</sup> de chaque candidat.
- Les notes sont celles du contrôle continu, extraites du logiciel « Notanet » chaque fois que possible. L'intégration des notes aura lieu le jeudi 10 juin.
- Dans le cas contraire, la note est constituée de la moyenne des trois trimestres de la classe de 3<sup>ème</sup> dans les disciplines suivantes :

Discipline	Libellé court (Écran de saisie)
Français	FRANC
Mathématiques	MATHS
Langue vivante 1	LV 1
Langue vivante 2	LV 2
Physique – Chimie	PH-CH
Science de la vie et de la terre	SVT
Éducation physique et sportive	EPS
Musique	EDMUS
Arts plastiques	A-PLA
Technologie	TECHN
Histoire géographie éducation civique	HIGCV
Découverte professionnelle 6 heures	DECP6

- Précisions concernant la détermination des notes en fonction des disciplines :

3 <sup>ème</sup> SEGPA	<b>Technologie</b> : prendre en compte la moyenne de technologie et/ou de l'atelier
------------------------	---

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA , saisir la moyenne de « Vie sociale et professionnelle » et de « Économie Familiale et Sociale » à la place de la LV2.

## RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE PAM PAR L'ETABLISSEMENT (suite)

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole, il conviendra de substituer aux disciplines prévues les enseignements suivis effectivement cette année selon le tableau ci-après :

Disciplines prévues	Codification PAM	Matières de substitution
Science de la vie et de la terre	SVT	Biologie, écologie ou santé
Arts plastiques	A-PLA	Éducation socio-culturelle *
Musique	EDMUS	Éducation socio-culturelle *
Technologie	TECHN	Moyenne des enseignements professionnels agricoles
Langue vivante 2	LV2	Aucune : si un candidat ne suit pas de LV2, saisir « NN »

\* La note d'Éducation socio-culturelle sera saisie deux fois : une fois au titre des arts plastiques et une fois au titre de l'éducation musicale.

- Pour tous les candidats, les notes peuvent être prises en compte jusqu'au 9 JUIN.
  - **LES NOTES doivent être arrondies au demi-point supérieur et saisies au 1/10<sup>ème</sup>**
  - En l'absence de note dans une discipline, il convient de saisir « NN » (signifie « non notée »)
  - **NB Les notes de FRANÇAIS, MATHÉMATIQUES et LV1 devront être impérativement saisies.**

### ▪ CAS PARTICULIERS

L'hypothèse d'une absence de note a été évoquée, s'agissant de quelques candidats. En tout état de cause, la commission PREPAM est moins bien placée que l'équipe pédagogique pour juger des résultats obtenus par l'élève : il est donc demandé à celle-ci de situer ces résultats sur l'échelle de notation habituelle, de 0 à 20 pour les disciplines, et de coter les compétences selon le barème en vigueur (04 ou 08 ou 12 ou 16, à l'exclusion de toute autre valeur).

## RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE PAM PAR L'ETABLISSEMENT (suite)

### ✓ Compétences

- Les **compétences qui sont évaluées** sont celles que **manifestent les élèves, dans l'année en cours**, tant dans les activités scolaires que péri-scolaires - lorsque ces dernières sont connues - et **non pas les compétences attendues dans telle ou telle formation d'accueil**.
- Cette évaluation figure sur la « Fiche de suivi de l'évaluation des compétences » envoyée aux établissements au deuxième trimestre. (cf Annexe 4)
- Les résultats sont simplement reportés sur la fiche de candidature. (cf Annexe 2)
  
- Pour mémoire : rappel de la définition des compétences.

COMPETENCES		Maîtrise très insuffisante	Maîtrise insuffisante	Assez bonne maîtrise	Bonne maîtrise
		<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>16</b>
ANALYSE RAISONNEMENT	1. Raisonne de façon cohérente, sait argumenter				
METHODES DE TRAVAIL	2. Sait se concentrer sur son travail				
	3. Cherche des idées nouvelles, fait preuve de curiosité et de créativité				
	4. Effectue un travail avec soin et précision				
	5. Sait s'intégrer à un groupe de travail				
ATTITUDES	6. Participe à la vie de la classe				
	7. Est assidu				
	8. Respecte les règles de vie collective de l'établissement				

### Il est impératif

- 1. que toutes les compétences soient évaluées**
- 2. de n'utiliser que les valeurs 4 – 8 – 12 ou 16 à l'exclusion de toute autre valeur**

## RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE PAM PAR L'ETABLISSEMENT (suite)

### ✓ Avis du chef d'établissement

Les notes et les compétences de l'élève ayant été prises en compte, il s'agit à travers l'avis du conseil de classe de se prononcer sur :

- la qualité de l'élaboration de son projet par l'élève
- le pronostic global de réussite pour **chacune** des spécialités

L'échelle des avis et leur définition est précisée ci-dessous :

#### 1. Très favorable (T) : 2000 points

- élève très motivé par la formation sollicitée
- ayant fait des démarches pour rencontrer un ou des établissements d'accueil
- ayant fait des démarches pour rencontrer un ou des professionnels
- ayant de très bonnes perspectives de réussite dans cette formation

#### 2. Favorable (F) : 1000 points

- élève motivé pour la formation demandée
- actif dans la construction de son projet
- ayant de bonnes perspectives de réussite dans cette formation

#### 3. Sans opposition (S) : 500 points

- élève dont la motivation n'est pas affirmée
- peu actif dans la construction de son projet
- ayant des perspectives moyennes de réussite dans cette formation

#### 4. Réservé (R) : 0 point

- élève peu motivé pour la formation envisagée
- réserves émises sur des perspectives de réussite dans cette formation.

### NOTA BENE

- Le cas échéant, l'avis du chef d'établissement intègre les éléments d'information communiqués par les établissements d'accueil, auprès desquels les candidats ont conduit une véritable démarche d'information (cf Annexe 3).
- L'avis du chef d'établissement est identique lorsqu'une même spécialité est demandée dans plusieurs établissements.
- L'avis porte sur l'année scolaire **en cours**, quelle que soit la classe suivie par l'élève.

## RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE PAM PAR L'ETABLISSEMENT (suite)

### ✓ Situation médicale particulière

**Rappel** : le bonus médical a pour objectif de **faciliter la prise en charge médicale** par une affectation de proximité géographique du lieu de cette prise en charge. Ces situations pourront être appréciées par le médecin de la commission.

- La fiche de candidature prévoit de recenser les situations médicales particulières connues par l'établissement ou signalées par la famille (case « oui » à cocher). Dans ce cas, un dossier médical sera constitué. Il devra contenir les éléments suivants :
  1. Demande écrite de la famille ou de l'élève majeur (cf annexe 6) ;
  2. Certificat médical détaillé sous pli confidentiel précisant :
    - La nature de la pathologie ;
    - La nature du handicap (déficience, incapacité et désavantage) ;
    - Les contre-indications absolues à certaines formations professionnelles (préciser lesquelles) ;
    - **La nature de la prise en charge médicale** :
      - **Lieu des soins** ;
      - **Rythme des soins**.
  3. Avis motivé du médecin de l'Éducation nationale, chaque fois que possible.
- Le dossier médical complet est remis par la famille au chef d'établissement (dans lequel l'enfant est actuellement scolarisé) qui le transmet sous pli confidentiel au médecin conseiller technique de l'inspecteur d'académie du département d'accueil pour lequel est formulé le premier vœu, **le 25 mai 2010 au plus tard**.
- Le dossier sera examiné lors de la commission « Pré-PAM » (voir calendrier départemental). En cas d'avis favorable de la commission, l'affectation du candidat sera assurée
  - dans la spécialité et l'établissement demandés pour la voie professionnelle,
  - dans l'établissement et sur des enseignements d'exploration non contingentés pour la voie générale et technologique
- Le caractère décisif de ce bonus implique en amont la prise en compte de situations médicales qui exigent réellement une attention particulière, par exemple :
  - nécessité d'affecter un candidat dans une formation compatible avec son handicap
  - soins particuliers de proximité.

**Les élèves scolarisés en UPI (unité pédagogique d'intégration) seront systématiquement recensés comme présentant une situation médicale particulière et établiront donc un dossier médical comme indiqué ci-dessus.**

**Par ailleurs, il est vivement recommandé que ces élèves bénéficient d'une période d'immersion dans la (les) spécialité(s) demandée(s) et dans l(es) établissement(s) souhaité(s) afin de vérifier la pertinence de leur projet au regard de leur pathologie, des exigences de la formation et des conditions matérielles d'accueil dans l'établissement.**

## CAS PARTICULIERS

### ✓ Recours à la commission d'appel

- Lorsqu'un recours devant la commission d'appel est envisagé par l'élève ou la famille et que ce recours est susceptible de déboucher sur une demande d'affectation dans la voie professionnelle, il est recommandé de renseigner préventivement la fiche de candidature « PAM » dans **toutes** ses rubriques.
- Ainsi la candidature pourra être prise en compte dans l'application « PAM ».
- En revanche, il ne sera pas possible d'instruire une candidature se déclarant postérieurement à la commission d'appel. Celle-ci ne pourra être traitée que lors des commissions d'ajustement de juillet.

**Il est demandé d'en informer les parents.**

### ✓ Élèves de 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole

Les candidatures seront saisies par l'établissement d'origine. La formation d'origine saisie pour ces candidats sera « **3E-AGR** » **exclusivement**.

### ✓ Élèves de la mission générale d'insertion

- La candidature de ces élèves est étudiée en commission départementale « Pré- PAM ».
- Le dossier de candidature comprendra :
  - la fiche de candidature portant identification et vœux de l'élève
  - tous les éléments de nature pédagogique permettant à la commission de se prononcer sur la valeur de la candidature (bulletins scolaires de l'année précédente, éléments d'évaluation scolaire de l'année en cours ainsi que l'avis du chef d'établissement).
- Pour la saisie des candidatures se reporter aux instructions départementales.

### ✓ Candidats au titre de l'éducation récurrente

- La candidature est étudiée en commission départementale « Pré-PAM ».
- Le dossier de candidature est instruit par le centre d'information et d'orientation le plus proche du domicile du candidat. (conformément à la circulaire du 12 mars 2010).
- La candidature sera saisie par l'inspection académique du département demandé en premier vœu.

## CAS PARTICULIERS (suite)

### ✓ **Élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)**

**Rappel** : Les élèves définis comme **ENAF –Élèves Nouvellement Arrivés en France-** sont ceux qui ont été scolarisés en France à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

- La candidature de ces élèves pourra être étudiée en commission départementale « Pré- PAM » (se reporter à la circulaire du département demandé)
- Dans ce cas précis :
  - le dossier de candidature comprendra :
    - la fiche de candidature portant identification et vœux de l'élève
    - tous les éléments de nature pédagogique permettant à la commission de se prononcer sur la valeur de la candidature (éléments d'évaluation scolaire de l'année en cours – en particulier bulletins scolaires, niveau de maîtrise de la langue française ainsi que l'avis du conseil de classe).
  - la candidature sera saisie par l'inspection académique du département demandé en premier vœu.

### ✓ **Demande d'admission dans une section pôle « Espoir » ou pôle « France »**

- Les fédérations sportives feront connaître au SAIO, par l'intermédiaire de la DRJSCS (Mme Beccaria), la liste des sportifs de haut niveau qu'elles retiennent en pôle « Espoir » ou en pôle « France » avant le 7 juin 2010. Un bonus, saisi au SAIO, sera alors accordé aux élèves concernés. Ce bonus leur garantit l'affectation dans la formation souhaitée.

### ✓ **Accords existants entre établissements et clubs sportifs**

- Un certain nombre de clubs ont passé des accords pour l'accueil dans un même établissement de leurs licenciés afin de rendre compatibles leur scolarité avec les contraintes liées à la pratique sportive. Sur la base de ces accords, un bonus, saisi à l'inspection académique, sera alors accordé aux élèves concernés. Ce bonus leur facilite l'affectation dans l'établissement souhaité.

### ✓ **Assouplissement de la carte scolaire**

- L'application permet de traiter les demandes de dérogation au secteur de recrutement en attribuant un bonus dégressif au regard des motifs invoqués et hiérarchisés de la façon suivante :
  1. les élèves souffrant d'un handicap
  2. les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
  3. les boursiers au mérite ou sur critères sociaux
  4. les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier
  5. les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité
  6. les élèves dont le domicile est situé en limite de zone de desserte et proche de l'établissement souhaité.
  7. Autre raison
- Des précisions pourront être apportées par chaque inspection académique.

### ✓ Les candidats scolarisés et résidant hors académie

- La fiche de candidature sera imprimée (en un seul exemplaire par candidat) par l'établissement d'origine sur le site Internet du rectorat : <http://www.ac-montpellier.fr/orientation>, rubriques « être candidat » puis « Après une classe de 3<sup>ème</sup> »
- L'établissement d'origine complétera et adressera cette fiche à l'inspection académique du département demandé en premier vœu, accompagnée des bulletins scolaires de la classe de 3<sup>ème</sup> et d'un justificatif de domicile ou d'un avis de mutation dans le département demandé.

**Date limite d'arrivée : mercredi 16 juin 2010.**

### ✓ Les candidats scolarisés au CNED

- La fiche de candidature sera imprimée en un seul exemplaire par le candidat sur le site Internet du rectorat : <http://www.ac-montpellier.fr/orientation>, rubriques « Être candidat » puis « Après une classe de 3<sup>ème</sup> »
- La famille adressera cette fiche au CNED qui la complétera et la lui retournera. La famille adressera cette fiche dûment complétée à l'inspection académique du département demandé en premier vœu, accompagnée des bulletins scolaires de la classe de 3<sup>ème</sup> et, le cas échéant, d'un justificatif de domicile ou d'un avis de mutation dans le département demandé.

**Date limite d'arrivée : mercredi 16 juin 2010.**

### ✓ Les candidats des établissements privés hors contrat

- La fiche de candidature sera imprimée en un seul exemplaire par le candidat sur le site Internet du rectorat : <http://www.ac-montpellier.fr/orientation>, rubriques « Être candidat » puis « Après une classe de 3<sup>ème</sup> »
- L'établissement d'origine complétera et adressera cette fiche à l'inspection académique du département demandé en premier vœu, accompagnée des bulletins scolaires de la classe de 3<sup>ème</sup>, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, d'un avis de mutation dans le département demandé.

**Date limite d'arrivée : mercredi 16 juin 2010.**

- Les élèves devront avoir satisfait à l'obligation de l'examen d'entrée dans l'enseignement public.

# SAISIE INFORMATIQUE DES CANDIDATURES

La procédure « PAM » exige un strict respect du calendrier. (cf. Annexe 1)

La saisie informatique est effectuée à partir des fiches de candidature dûment renseignées.

## ✓ Saisie dans les établissements

- Les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'agriculture ainsi que le lycée de la Mer effectueront la saisie des candidatures de leurs élèves sur « Affelnet »
- Édition de la fiche de saisie : dans un double souci, de suivi de la saisie, et de transparence, le compte-rendu de saisie sera obligatoirement imprimé et conservé dans l'établissement d'origine. Il est souhaitable que ce document soit signé par la famille ou le représentant légal.

***Il est recommandé de le tenir à disposition des familles car il fera foi en cas de litige.***

## ✓ Saisie dans les inspections académiques

Les inspections académiques sont chargées de saisir :

1. les candidatures émanant des publics suivants :
  - élèves extérieurs à l'académie
  - élèves scolarisés au CNED
  - candidats au titre de l'éducation récurrente
  - élèves des établissements privés hors contrat
  - élèves de la mission générale d'insertion (selon instructions départementales)
  - élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) (selon instructions départementales)
2. les notes, compétences et avis pour les élèves dont les dossiers auront été traités en commission « Pré-PAM ». C'est aussi à cette occasion qu'est saisi le bonus médical (M)
3. le bonus pour les sportifs concernés par l'accord entre un établissement et un club
4. le bonus pour les sections européennes (le cas échéant)
5. les décisions des commissions pour les secondes spécifiques TMD, internationales, ESABAC, ABIBAC (le cas échéant).

### NOTA BENE

Il convient d'actualiser le fichier des candidatures sur la base des résultats des commissions d'appel,

**Dates limites : jeudi 24 juin 2010 pour les 3<sup>èmes</sup> (saisie par les établissements d'origine) et vendredi 25 juin 12H00 pour les 2<sup>ndes</sup> (saisie par les inspections académiques).**

## ✓ Saisie au rectorat

- Le Service académique d'information et d'orientation (SAIO) saisira le bonus attribué aux sportifs de haut niveau (Pôle « Espoir » ou Pôle « France ») ainsi que l'avis spécifique pour les candidats au baccalauréat professionnel « Sécurité-prévention »

# RESULTATS DE L'AFFECTION

## ✓ Diffusion des résultats de l'affectation

La DIASER (Division de l'informatique administrative, de la sécurité et des réseaux) mettra le 30 JUIN 2010 les notifications d'affectation à disposition :

- des établissements d'origine et des établissements d'accueil pour les élèves affectés
- des établissements d'accueil pour les élèves inscrits en liste complémentaire
- des établissements d'origine pour leurs élèves non affectés

pour les établissements reliés au réseau « Agriates » (établissements publics agricoles, maritime et éducation nationale, privés sous contrat avec l'éducation nationale).

Ces mêmes établissements pourront éditer les listes suivantes :

- Affectés par établissements d'origine
- Non affectés par établissements d'origine
- Affectés par établissements d'accueil
- Listes supplémentaires par établissements d'accueil

Les inspections académiques diffuseront ces listes aux établissements qui ne sont pas sur le réseau « Agriates » (établissements agricoles privés et établissements hors académie).

Les établissements hors académie pourront consulter les résultats à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-montpellier.fr/affelnet3resultatsEtab>

## ✓ Notification des résultats aux élèves et aux familles : le MERCREDI 30 JUIN

Il revient :

- aux établissements d'origine de notifier cette décision aux élèves affectés
- aux établissements d'accueil de notifier la décision aux élèves inscrits en liste complémentaire
- aux établissements d'origine d'informer leurs élèves non affectés
- aux inspections académiques de notifier la décision de non affectation (et éventuellement d'affectation, selon choix départemental) aux candidats qu'elles auront saisis.

## ✓ Consultation des résultats sur Internet : du 30 JUIN au 31 AOUT

- [www.ac-montpellier.fr/orientation](http://www.ac-montpellier.fr/orientation)

## ✓ Inscriptions du mercredi 30 JUIN au lundi 5 JUILLET

## ✓ Publication des places vacantes et saisie des vœux sur Affelnet pour la voie professionnelle, sur commissions d'ajustement pour la voie générale et technologique

(Voir circulaires départementales des inspections académiques).

## DETERMINATION DU BARÈME PAM – Année 2010

Le classement des élèves se fera au moyen d'un barème calculé par l'application pour chacun des vœux et qui prend en compte les éléments suivants :

- ✓ Pour les vœux de type PAM,
  - Sans note : 2<sup>nd</sup>e GT à capacité non contingentée
  - Avec notes : voie professionnelle et 2<sup>nd</sup>e GT à capacité contingentée

Éléments	Valeurs possibles
Avis du chef d'établissement	0 – 500 – 1000 – 2000
Lien zone géographique	0 à 9999
1 <sup>er</sup> vœu	1000

... et pour les candidats concernés :

Dérogations	0 à 1965
Doublement	0 à 9999 *
Filière	1000 à 9999**
Sportifs (accords clubs-établissements)	5000
Sportifs de haut niveau (Pôles « Espoir » « France »)	9999
Formations du lycée de la Mer, sur indication du proviseur de ce lycée	5500
Médical	9999

- ✓ Pour les vœux de type PAM avec notes, on ajoute le total pondéré des notes lissées :

12 Matières	0 à 20
8 Compétences	4 – 8 – 12 – 16, à l'exclusion de toute autre valeur
Application d'un coefficient sur chacune des notes lissées, variable selon la formation d'accueil	32 coefficients au total pour les disciplines (36 pour la 2GT) 16 coefficients au total pour les compétences
Application d'un coefficient sur le total en fonction du groupe d'origine	1 - 1,1 – 1,2 **
Application d'un coefficient multiplicateur pour tous les groupes sur toutes les notes et compétences	x 10

\* Le bonus automatique de redoublement est de 9999 pour la voie professionnelle (même spécialité ET même établissement). Le redoublement dans la voie générale et technologique est garanti pour tout élève dans son lycée de secteur sur un couple d'enseignement d'exploration non contingenté

\*\* Susceptibles d'évoluer

## Précisions sur les éléments du barème

- ✓ **Lien zone géographique**
  - Il permet d'affecter les candidats à une classe de 2<sup>nde</sup> GT non contingentée dans leur établissement de secteur.
- ✓ **Bonus 1<sup>er</sup> vœu**
  - Il valorise la motivation de l'élève exprimée par la hiérarchisation de ses vœux.
- ✓ **Bonus redoublement dans la voie professionnelle**
  - Il est attribué automatiquement aux candidats redoublant dans le même établissement et dans la même spécialité leur première année de CAP, de BEP ou de baccalauréat professionnel.
- ✓ **Bonus « Filière »**
  - Ces points sont attribués automatiquement aux élèves de SEGPA qui demandent un CAP.
  - Un bonus d'une valeur de 9999 points est attribué par l'inspection académique sur indication de l'établissement d'origine aux élèves scolarisés en section européenne en 3<sup>ème</sup> et qui demandent une section européenne en 2<sup>nde</sup> GT lorsque cette section n'est pas proposée dans leur lycée de secteur.
- ✓ **Lissage des notes**
  - Les notes des candidats font l'objet d'un traitement statistique permettant d'atténuer les effets d'une notation trop généreuse ou trop sévère.
  - Pour chacune des disciplines et des compétences, une nouvelle note est obtenue, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion, au sein des groupes d'origine des candidats.
- ✓ **Coefficients selon les formations demandées**
  - Les notes sont affectées de coefficients qui diffèrent selon la formation demandée.
  - Les corps d'inspection, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, ainsi que le lycée de la Mer, ont déterminé les coefficients attribués à ces disciplines. (cf. Annexe 5)
- ✓ **Cas particulier du baccalauréat professionnel « Sécurité-prévention »**
  - A l'issue de la procédure particulière de recrutement, les candidats se verront attribué un bonus en fonction de l'avis d'entretien obtenu et qui pourra prendre les valeurs suivantes :
    - Avis très favorable : 9000
    - Avis favorable : 7000

✓ **Pondération selon le groupe d'origine des candidats**

- La politique académique d'affectation privilégie les élèves de 3<sup>ème</sup>. L'affectation des élèves ayant suivi le module « Découverte professionnelle 6 heures » sera favorisée, sans toutefois garantir leur affectation à 100 %. Plusieurs simulations seront effectuées et soumises au recteur et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale. Une solution équilibrée, entre les départements et entre les spécialités sera recherchée.
- A cette fin, une pondération, qui varie selon les groupes d'origine des candidats, est appliquée à leurs notes et permet ainsi de mettre en œuvre la politique académique d'affectation.

<b>Groupes d'origine</b>
3 <sup>ème</sup> générale
3 <sup>ème</sup> module DP6 heures et 3 <sup>ème</sup> de l'enseignement agricole
3 <sup>ème</sup> SEGPA
2 <sup>nde</sup> GT
2 <sup>nde</sup> professionnelle
1 <sup>ère</sup> année de CAP en 2 ans
1 <sup>ère</sup> GT
Mission Générale d'Insertion

# ANNEXES

## Annexe 1 : AFFECTATION POST 3<sup>ème</sup> CALENDRIER 2010

Voie professionnelle	Voie générale et technologique	CALENDRIER
Date limite de remise du <b>dossier médical</b> par la famille au chef d'établissement qui le transmettra au médecin conseiller technique de l'inspecteur d'académie du département dans lequel est scolarisé l'élève (ou du département demandé en premier vœu pour les candidats extérieurs à l'académie)		Mardi 25 MAI
Ouverture de la période de <b>saisie des vœux</b> . Les vœux sont saisis sur internet par : - Les établissements scolaires de l'académie de Montpellier (publics, privés, agricoles et maritime) - Les inspections académiques (pour les candidats extérieurs à l'académie et les récurrents)		Lundi 7 JUIN
<b>INTERRUPTION DE LA SAISIE DES VŒUX</b> et extraction des notes de Notanet		Jeudi 10 JUIN
Date limite d'arrivée à l'inspection académique des <b>demandes d'adptation de parcours de formation</b> de la voie professionnelle vers la voie générale ou technologique		Vendredi 11 JUIN
<b>Début des conseils de classe</b> 3ème et 2nde		Lundi 14 JUIN
Commissions départementales <b>PRE-PAM</b>		Mardi 15 JUIN
Date d'arrivée à l'inspection académique du département demandé en 1er vœu des <b>dossiers des candidats extérieurs à l'académie de Montpellier</b>		Mercredi 16 JUIN
Date limite de la <b>notification des décisions d'orientation (fin 3ème) aux familles</b>		Jeudi 17 JUIN
<b>Date limite de saisie des vœux</b> Date limite de la <b>notification des décisions d'orientation (fin 2nde) aux familles</b>		Vendredi 18 JUIN
Date limite de <b>dépôt des recours en appel (fin 3ème)</b> Date limite de <b>saisie des décisions de la commission PRE-PAM</b>		Lundi 21 JUIN
<b>Commissions de classement</b> multi- dossiers (EREA)		
Date limite de <b>saisie des décisions des commissions de classement</b> Date limite de <b>dépôt des recours en appel (fin 2nde)</b>		Mardi 22 JUIN
<b>Commissions d'appel 3ème</b> <b>Commissions d'appel 2nde</b>		Mercredi 23 JUIN
Date limite de <b>saisie des résultats de l'appel 3ème</b> par les établissements d'origine <b>Contrôles des saisies et validation par les chefs d'établissement</b>		Jeudi 24 JUIN
<b>Contrôles et simulations académiques PAM</b>		Jeudi 24 vendredi 25 et lundi 28 JUIN
Date limite de <b>saisie des résultats de l'appel 2nde</b> par les inspections académiques		Vendredi 25 JUIN MATIN
<b>Commissions départementales d'affectation</b>		Mardi 29 JUIN APRES-MIDI
<b>Mise à disposition des résultats de l'affectation :</b> - des inspections académiques - des établissements d'origine - des établissements d'accueil		Mercredi 30 JUIN
<b>Transmission aux familles des notifications d'affectation :</b> - par l'inspection académique (pour les hors académie, et les candidats au titre de l'éducation récurrente) - par les établissements d'accueil pour les élèves inscrits en LS - par les établissements d'origine pour les élèves affectés et non affectés		
<b>Consultation des résultats sur internet : <a href="http://www.ac-montpellier.fr/orientation">www.ac-montpellier.fr/orientation</a></b>		Du mercredi 30 JUIN au mardi 31 AOUT
<b>Inscriptions</b> immédiates		Du mercredi 30 JUIN au lundi 5 JUILLET

Voie professionnelle	Voie générale et technologique	CALENDRIER (suite)
<b>Consultation des places vacantes sur Affelnet</b>	Commissions d'ajustement "manuelles" selon calendrier départemental	Jeudi 1er et vendredi 2 JUILLET
<b>Saisie des vœux</b>		Lundi 5 et mardi 6 JUILLET
<b>Lancement du traitement PAM</b>		Mercredi 7 JUILLET
<b>Notification aux familles des décisions d'affectation</b>		Jeudi 8 JUILLET
<b>Inscriptions immédiates</b>		Vendredi 9 JUILLET
<b>Communication des places vacantes par les établissements à l'inspection académique de leur département</b>		Lundi 6 septembre pour 17H00
<b>Diffusion des places vacantes par les inspections académiques</b>		Mardi 7 septembre
<b>Saisie des vœux</b>	<b>Affectation des candidats au titre des "classes passerelles" et commissions d'ajustement</b>	Mercredi 8 et jeudi 9 septembre
<b>Lancement du traitement PAM, diffusion et notification des résultats</b>		Vendredi 10 septembre

**Fiche de candidature PAM**

1<sup>ère</sup> année de CAP en 2 ans  
 2<sup>nde</sup> professionnelle (1<sup>ère</sup> année de baccalauréat professionnel ou 1<sup>ère</sup> année de BEP)  
 2<sup>nde</sup> générale et technologique

N° IDENTIFIANT NATIONAL ELEVE (INE : identifiant scolarité pour les élèves des lycées, lycées professionnels et collèges publics et privés sous contrat de l'Académie de Montpellier)

OU

N° ATTRIBUÉ EN FIN DE SAISIE des vœux, réalisée par l'inspection académique du département demandé en premier vœu, pour TOUS les autres candidats

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

COLLER L'ETIQUETTE OU COMPLÉTER F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>		Établissement d'origine :	CLASSE d'origine :
NOM : .....		Public <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> générale
Prénom : ..... Date de naissance : .....		Privé sous contrat <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> SEGPA
Nom et prénom du représentant légal de l'élève : .....		Privé hors contrat <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> générale et techno.
Adresse N° ..... Rue/Bd./Av. ....			<input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> professionnelle
Code postal ..... Commune .....			<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année CAP en 2 ans
Téléphone : .....			<input type="checkbox"/> MGI
Classe actuelle : ..... LV1 ..... LV2 .....		Cachet de l'établissement	
		Code établissement :	Professeur principal :

**VŒUX FORMULÉS PAR L'ÉLÈVE**

Ordre des vœux	Diplômes et spécialités ou enseignements d'exploration demandés (indiquer par la lettre "D" si le vœu est dérogatoire)	Etablissements demandés	Codes vœux	Régime		
				Ext	1/2	Int.
1						
2						
3						

**MOYENNES ANNUELLES DE L'ÉLÈVE PAR DISCIPLINE**

FRANCAIS	MATHS	LV1	LV2	PHYS. CH	S.V.T.	EPS	MUS.	ARTS PLA.	TECHNO	HGEC	DECP6

**COMPÉTENCES**

		COTATION			
		4	8	12	16
Analyse-raisonnement	4 : Maîtrise très insuffisante				
	8 : Maîtrise insuffisante				
	12 : Assez bonne maîtrise				
	16 : Bonne maîtrise				
Méthodes de travail	1. Raisonne de façon cohérente, sait argumenter				
	2. Sait se concentrer sur son travail				
	3. Cherche des idées nouvelles, fait preuve de curiosité et de créativité				
	4. Effectue un travail avec soin et précision				
	5. Sait s'intégrer à un groupe de travail				
Attitudes	6. Participe à la vie de la classe				
	7. Est assidu				
	8. Respecte les règles de vie collective de l'établissement				

**AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT**

Vœu 1	Réservé <input type="checkbox"/>	Sans opposition <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>	Très favorable <input type="checkbox"/>
Vœu 2	Réservé <input type="checkbox"/>	Sans opposition <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>	Très favorable <input type="checkbox"/>
Vœu 3	Réservé <input type="checkbox"/>	Sans opposition <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>	Très favorable <input type="checkbox"/>

Décision d'orientation :  1<sup>ère</sup> année de CAP  2<sup>nde</sup> Professionnelle  2<sup>nde</sup> Générale et Technologique

Candidat(e) suivant le module découverte professionnelle 6 heures <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Candidat(e) scolarisé en 3 <sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Candidat(e) scolarisé en section européenne <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	SITUATION MEDICALE PARTICULIERE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sportif de haut niveau : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Sportif accord club : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON



**FICHE DE LIAISON  
ENTRE CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS  
D'ACCUEIL ET D'ORIGINE**

<p><b>NOM DE L'ÉLÈVE :</b></p> <p>Prénom :                                  G <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/></p> <p>Date de naissance :      _ _ _ _ _ _ _ _ _ _    jour    mois   année</p> <p>Établissement fréquenté en 2009 – 2010 :</p> <p>Nom :</p> <p>Ville :</p> <p>Classe :</p>	<p><b>Cachet de l'établissement demandé :</b></p>          
---	---

SPECIALITE de 2<sup>nde</sup> Professionnelle ou de 1<sup>ère</sup> année de CAP sur laquelle porte cet avis :

\_\_\_\_\_

Avis porté par le chef d'établissement d'accueil pour la spécialité ci-dessus

Avis du chef d'établissement d'accueil:

RESERVE  SANS OPPOSITION  FAVORABLE  TRES FAVORABLE

Date :

Signature du chef de l'établissement demandé :

## FICHE DE SUIVI DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

### (PROCEDURE PAM)

IDENTITE DE L'ÉLÈVE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
CLASSE :			

Cette fiche permet de recueillir l'avis de l'équipe pédagogique sur les compétences de l'élève. **Il s'agit bien ici**, comme le précise le comité académique de pilotage, **d'évaluer** de façon graduée **les compétences manifestées par les élèves** tant dans les activités scolaires que péri-scolaires lorsque ces dernières sont connues, et **non pas les compétences attendues dans telle ou telle formation d'accueil**.

Cet avis est recueilli selon des formes choisies au sein de l'établissement, soit en conseil de classe, soit sous la coordination du professeur principal, soit au cours d'une réunion spécifique.

Les résultats en sont rapportés sur la fiche de saisie de candidature.

COMPÉTENCES	4 points :	Très insuffisamment maîtrisée
	8 points :	Insuffisamment maîtrisée
	12 points :	Assez bien maîtrisée
	16 points :	Bien maîtrisée

**Pour chaque compétence il ne sera donné qu'une seule cotation  
(4 – 8 – 12 ou 16, à l'exclusion de toute autre valeur)**

**Toutes les compétences doivent être évaluées.**

COMPÉTENCES		Maîtrise très insuffisante	Maîtrise insuffisante	Assez bonne maîtrise	Bonne maîtrise
		4	8	12	16
ANALYSE RAISONNEMENT	1. Raisonne de façon cohérente, sait argumenter				
METHODES DE TRAVAIL	2. Sait se concentrer sur son travail				
	3. Cherche des idées nouvelles, fait preuve de curiosité et de créativité				
	4. Effectue un travail avec soin et précision				
	5. Sait s'intégrer à un groupe de travail				
ATTITUDES	6. Participe à la vie de la classe				
	7. Est assidu				
	8. Respecte les règles de vie collective de l'établissement				

## GRILLE DES COEFFICIENTS PAR FORMATION

DIPLOMES PREPARES	Français	Maths	LV1	LV2	Phys.-Ch	SVT	EPS	Mus.	Arts Plas.	Techno	HGEC	DP6	Comp. 1	Comp. 2	Comp. 3	Comp. 4	Comp. 5	Comp. 6	Comp. 7	Comp. 8	
<b>CAP</b>																					
Agent de la qualité de l'eau	4	2	1	1	4	2	2	1	1	6	2	6	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Agent de prévention et de sécurité	4	4	2	1	2	2	8	1	1	4	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Agent d'entrepôt et de messagerie	4	5	3	2	3	1	3	1	1	4	2	3	2	2	1	2	3	2	2	2	2
Agent polyvalent de restauration	4	5	1	1	4	3	4	1	1	3	2	3	1	3	1	3	3	1	2	2	2
Arts du bois option sculpteur ornementaliste	6	5	2	1	2	1	2	1	5	4	2	1	3	3	3	3	1	1	1	1	1
Assistant technique en instruments de musique option guitare	4	4	2	1	2	1	1	6	3	5	2	1	1	3	3	3	3	1	1	2	2
Assistant technique en milieu familial et collectif	5	4	1	1	4	4	4	1	1	3	2	2	2	2	2	3	2	1	2	2	2
Boulangier	4	4	2	1	3	2	4	1	2	4	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Carreleur mosaïste	2	4	1	1	2	1	5	1	3	5	2	5	3	3	1	3	1	1	2	2	2
Charpentier bois	4	5	1	1	2	1	3	1	2	6	2	4	1	3	2	3	1	1	2	3	3
Coiffure	6	4	1	1	5	5	2	1	3	1	2	1	3	3	2	1	2	1	2	2	2
Conducteur d'engins : travaux publics et carrières	3	5	2	1	4	4	2	1	1	4	2	3	4	2	1	4	1	1	2	1	1
Conducteur routier "marchandises"	4	4	4	2	2	3	2	1	1	4	2	3	3	2	3	1	1	1	3	2	2
Conduite de systèmes industriels (1ère année commune)	4	4	4	1	1	1	2	1	1	6	2	5	1	1	1	1	3	1	3	5	5
Constructeur d'ouvrages du bâtiment en alu verre maté. de synt.	2	4	2	1	3	2	4	1	2	4	2	5	2	3	1	3	2	1	2	2	2
Constructeur en canalisations de T.P.	2	5	1	1	2	1	6	1	1	5	2	5	1	1	1	2	3	2	3	3	3
Couture flou	4	4	2	1	1	1	1	1	4	5	2	6	2	3	3	3	1	1	2	1	1
Cuisine	5	4	3	2	2	2	4	1	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Dessinateur d'exécution en communication graphique	6	6	2	1	2	1	2	1	4	2	2	3	3	3	2	3	2	1	1	1	1
Ebéniste	5	6	2	1	2	1	2	1	5	3	2	2	3	4	2	2	1	1	2	1	1
Employé de commerce option multispécialités	5	4	3	2	2	2	4	1	2	2	2	3	2	2	1	2	3	2	2	2	2
Employé de vente option A produits alimentaires	5	4	3	2	2	2	4	1	2	2	2	3	2	3	1	2	2	2	2	2	2
Employé de vente option B produits équipements courants	5	4	3	2	2	2	4	1	2	2	2	3	2	3	1	2	2	2	2	2	2
Esthétique cosmétique parfumerie	6	4	1	1	5	5	2	1	3	1	2	1	3	3	1	3	1	1	2	2	2
Ferronnier	4	6	2	1	4	1	1	1	4	4	2	2	2	3	1	3	2	1	2	2	2
Installateur sanitaire	4	4	1	1	4	2	2	1	1	6	2	4	1	3	1	3	2	1	2	3	3
Installateur thermique	4	4	1	1	4	2	2	1	1	6	2	4	1	3	1	3	2	1	2	3	3
Maçon	2	4	1	1	2	1	6	1	2	5	2	5	3	3	1	1	1	1	3	3	3
Maintenance des matériels option parcs et jardins	4	5	3	1	3	1	1	1	1	5	2	5	3	2	2	3	2	1	1	2	2
Maintenance des véhicules automobiles option motocycles	4	5	3	1	3	1	1	1	1	5	2	5	3	2	2	3	2	1	1	2	2
Maintenance des véhicules automobiles option V. particuliers	4	5	3	1	3	1	1	1	1	5	2	5	3	2	2	3	2	1	1	2	2
Maintenance et hygiène des locaux	4	4	1	1	5	3	4	1	1	3	2	3	2	3	1	3	3	1	2	1	1
Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	4	4	1	1	2	2	2	1	2	6	2	5	1	3	1	3	2	1	2	3	3

<b>DIPLOMES PREPARES</b>	Français	Maths	LV1	LV2	Phys.-Ch	SVT	EPS	Mus.	Arts Plas.	Techno	HGEC	DP6	Comp. 1	Comp. 2	Comp. 3	Comp. 4	Comp. 5	Comp. 6	Comp. 7	Comp. 8
Menuisier installateur	4	4	1	1	2	2	2	1	2	6	2	5	1	3	1	3	2	1	2	3
Métiers de l'enseigne et de la signalétique	5	6	2	1	2	1	2	1	4	4	2	2	3	3	2	2	1	1	2	2
Métiers du pressing	4	4	2	2	4	2	1	1	1	4	2	5	2	3	1	3	2	1	2	2
Pâtissier	5	5	4	1	2	2	2	1	3	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Peintre-applicateur de revêtements	2	4	1	1	2	1	4	1	4	5	2	5	1	1	3	3	1	1	3	3
Petite enfance	4	3	1	1	3	5	5	2	3	2	2	1	3	2	2	2	3	1	1	2
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	4	4	1	1	4	2	2	1	1	6	2	4	1	2	2	3	2	1	3	2
Prêt à porter	4	4	2	1	2	1	1	1	3	6	2	5	2	3	1	3	2	1	2	2
Réalisation en chaudronnerie industrielle	4	4	2	1	2	1	1	1	2	6	2	6	2	3	1	3	2	1	2	2
Réparation des carrosseries	4	5	3	1	3	1	1	1	1	5	2	5	3	2	2	3	2	1	1	2
Réparation entretien des embarcations de plaisance	4	5	3	1	3	1	1	1	1	5	2	5	3	2	2	3	2	1	1	2
Restaurant	4	4	4	2	2	2	4	1	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Sérigraphie industrielle	4	5	2	1	4	1	2	1	4	3	2	3	3	3	2	2	1	1	2	2
Serrurier métallier	3	4	1	1	2	1	4	1	3	5	2	5	2	3	1	3	2	1	2	2
Signalétique, enseigne et décor	4	6	2	1	2	1	2	1	4	5	2	2	3	2	1	3	2	1	2	2
Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration	3	4	2	1	2	2	4	1	4	5	2	2	3	2	1	3	2	1	2	2
Tapissier-tapissière d'ameublement en siège	5	5	2	2	2	1	2	1	5	4	2	1	3	3	1	2	2	1	2	2
Vendeur magasinier en pièces de rechange et équip. auto.	4	5	3	2	3	1	3	1	1	4	2	3	2	3	1	2	2	2	2	2
<b>BEP</b>																				
Carrières sanitaires et sociales	5	3	2	1	3	5	4	2	3	1	2	1	3	1	3	2	3	1	1	2
<b>Bac Pro 3 ans</b>																				
Aménagement et finition du bâtiment	3	5	2	1	4	1	4	1	4	2	2	3	2	2	3	3	2	1	2	1
Art. et métiers d'art option art de la pierre	5	6	1	1	3	1	3	1	4	4	2	1	3	3	2	2	1	1	3	1
Art. et métiers d'art option communication graphique	6	6	2	1	3	2	1	1	3	4	2	1	3	1	3	3	1	1	3	1
Art. et métiers d'art option ébéniste	6	6	2	1	3	2	1	1	3	4	2	1	2	2	3	3	1	1	3	1
Art. et métiers d'art option marchandisage visuel	6	6	2	1	3	2	1	1	3	4	2	1	3	1	3	3	1	1	3	1
Art. et métiers d'art option tapissier d'ameublement	6	6	2	1	1	1	2	1	5	4	2	1	3	3	2	2	1	1	3	1
Boulangier – pâtissier	4	4	2	1	3	2	4	1	3	3	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Commerce	5	5	4	3	2	1	2	1	1	3	2	3	3	3	1	3	1	1	2	2
Commerce, services (1ère année commune)	5	4	4	3	2	1	2	2	2	2	2	3	3	3	1	3	1	1	2	2
Commerce, services, vente (1ère année commune)	5	4	4	3	2	1	2	2	2	2	2	3	3	3	1	3	1	1	2	2
Commerce, vente (1ère année commune)	5	5	4	3	2	1	2	1	1	3	2	3	3	3	1	3	1	1	2	2
Comptabilité	6	8	4	2	1	1	2	1	2	2	2	1	3	3	1	3	1	1	2	2
Comptabilité et secrétariat (1ère année commune)	7	7	4	2	1	1	2	1	2	2	2	1	3	3	1	3	1	1	2	2
Electrotechnique, énergie, équipements communicants	5	5	2	1	4	2	2	1	1	4	2	3	3	2	2	2	2	1	2	2
Esthétique / cosmétique - parfumerie	6	4	1	1	5	5	2	1	3	1	2	1	3	3	1	3	1	1	2	2
Etude et définition de produits industriels	6	4	3	1	1	1	1	1	1	6	2	5	3	1	3	2	2	1	2	2

DIPLOMES PREPARES	Français	Maths	LV1	LV2	Phys.-Ch	SVT	EPS	Mus.	Arts Plas.	Techno	HGEC	DP6	Comp. 1	Comp. 2	Comp. 3	Comp. 4	Comp. 5	Comp. 6	Comp. 7	Comp. 8
Exploitation des transports	6	5	3	2	3	1	3	1	1	4	2	1	3	3	1	3	1	1	2	2
Hygiène et environnement	4	4	1	1	4	3	4	1	2	4	2	2	2	2	1	3	3	1	2	2
Industries de procédés	6	5	3	1	5	1	2	1	1	3	2	2	3	2	1	3	1	1	2	3
Intervention sur le patrimoine bâti	2	5	2	1	3	1	5	1	1	5	2	4	3	2	2	3	1	1	2	2
Logistique	5	6	3	2	3	1	3	1	1	4	2	1	3	3	1	3	1	1	2	2
Maintenance de véhicules automobiles opt. véhicules industriels	4	5	3	1	4	2	2	1	1	4	2	3	3	2	2	3	2	1	1	2
Maintenance de véhicules automobiles opt. voitures particulières	4	5	3	1	4	2	2	1	1	4	2	3	3	2	2	3	2	1	1	2
Maintenance de véhicules automobiles option motocycles	4	5	3	1	4	2	2	1	1	4	2	3	3	2	2	3	2	1	1	2
Maintenance des équipements industriels	5	4	1	1	1	1	1	1	1	8	2	6	3	2	1	3	2	1	2	2
Maintenance des matériels option B : TP et manutention	4	5	3	1	4	2	2	1	1	4	2	3	3	2	2	3	2	1	1	2
Maintenance des matériels, option A : agricoles	4	5	3	1	4	2	2	1	1	4	2	3	3	2	2	3	2	1	1	2
Maintenance nautique	4	5	3	1	4	2	2	1	1	4	2	3	3	2	2	3	2	1	1	2
Métiers de la mode : Vêtements	4	4	2	1	1	1	1	1	5	5	2	5	2	2	3	3	2	1	2	1
Métiers du cuir, option maroquinerie	4	4	2	1	1	1	1	1	5	5	2	5	2	2	3	3	2	1	2	1
Microtechniques	4	3	3	1	1	1	1	1	1	8	2	6	1	2	1	3	1	2	2	4
Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	2	5	2	1	4	1	4	1	2	4	2	4	2	3	1	3	2	1	2	2
Ouvrages du bâtiment : métallerie	2	5	2	1	4	1	4	1	2	4	2	4	2	3	1	3	2	1	2	2
Photographie	6	5	2	1	4	1	2	1	3	4	2	1	2	3	2	2	1	1	3	2
Pilotage des systèmes de production automatisée	4	3	3	1	1	1	1	1	1	8	2	6	2	2	2	1	2	2	2	3
Plastiques et composites	3	5	2	1	4	1	1	1	1	6	2	5	2	3	2	3	1	1	2	2
Production imprimée – production graphique	3	6	1	1	4	1	3	1	3	6	2	1	2	2	1	3	3	2	2	1
Prothèse dentaire	3	4	1	1	5	3	3	1	3	5	2	1	2	3	1	3	2	1	2	2
Réparation des carrosseries	4	5	3	1	4	1	2	1	2	4	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Restauration	4	4	4	3	2	2	4	1	1	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Secrétariat	8	6	4	2	1	1	2	1	2	2	2	1	3	3	1	3	1	1	2	2
Sécurité-prévention	4	4	3	3	3	3	4	1	1	2	2	2	1	2	1	2	3	1	3	3
Services (accueil, assistance, conseil)	5	4	4	3	2	1	2	2	2	2	2	3	3	3	1	3	1	1	2	2
Systèmes électroniques numériques	5	5	3	2	3	2	2	1	1	4	2	2	3	2	2	2	2	1	2	2
Technicien constructeur bois	5	5	4	2	4	1	2	1	1	3	2	2	3	3	2	3	1	1	2	1
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	5	5	4	2	4	1	2	1	1	3	2	2	3	3	2	3	1	1	2	1
Technicien d'études du bâtiment : option A : études et économie	3	5	2	1	4	2	3	1	3	5	2	1	3	2	2	3	1	1	2	2
Technicien d'études du bâtiment : option B : assistant en architecture	3	5	2	1	4	2	3	1	3	5	2	1	3	2	2	3	1	1	2	2
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	2	5	2	1	4	1	4	1	1	5	2	4	3	3	1	2	2	1	2	2
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	5	5	4	2	4	1	2	1	1	3	2	2	3	3	2	3	1	1	2	1
Technicien d'usinage	3	4	3	1	1	1	1	1	1	8	2	6	2	2	2	2	2	2	2	2
Technicien en chaudronnerie industrielle	3	4	2	1	2	1	1	1	1	8	2	6	2	3	3	3	1	1	2	1
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	5	5	4	2	4	1	2	1	1	3	2	2	3	3	2	3	1	1	2	1
Technicien géomètre topographe	3	5	2	1	4	1	3	1	3	5	2	2	1	2	3	3	1	1	3	2
Technicien menuisier-agenceur	5	5	4	2	3	1	2	1	2	3	2	2	3	3	2	3	1	1	2	1

<b>DIPLOMES PREPARES</b>	Français	Maths	LV1	LV2	Phys.-Ch	SVT	EPS	Mus.	Arts Plas.	Techno	HGEC	DP6	Comp. 1	Comp. 2	Comp. 3	Comp. 4	Comp. 5	Comp. 6	Comp. 7	Comp. 8	
Traitement de surfaces	6	3	2	1	3	1	1	1	1	6	2	5	2	4	2	2	1	1	2	2	
Travaux publics	3	4	1	1	4	1	5	1	1	5	2	4	1	1	1	2	3	2	3	3	
Vente (prospection-négociation-suivi de clientèle)	5	4	4	3	2	1	2	2	2	2	2	3	3	3	1	3	1	1	2	2	
<b>CAP AGRICOLES</b>																					
Maréchalerie	4	4	2	1	3	3	2	1	1	5	3	3	2	2	2	3	2	1	2	2	
Soigneur d'équidé	4	4	3	1	3	3	3	1	1	3	3	3	2	2	2	3	2	1	2	2	
<b>BEP AGRICOLES</b>																					
Service : secrétariat accueil	9	4	4	2	1	2	2	1	2	1	2	2	1	3	1	3	1	1	3	3	
Service : services aux personnes	4	4	2	1	2	5	3	1	1	3	3	3	1	2	1	2	3	2	2	3	
Soigneur aide animateur	4	4	3	1	3	3	3	1	1	3	3	3	2	2	2	3	2	1	2	2	
<b>BAC PRO AGRICOLES 3 ANS</b>																					
Agroéquipement	3	5	2	1	5	3	2	1	1	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Aménagements paysagers	4	5	2	1	4	5	4	1	1	2	1	2	1	3	1	1	2	2	3	3	
Bio-industries de transformation	4	4	3	2	4	4	3	1	2	2	2	1	2	2	2	3	2	1	2	2	
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/élevage et valorisation du cheval	3	4	3	1	4	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	1	2	2	
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/système à dominante élevage	3	4	3	1	4	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	1	2	2	
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/système à dominante cultures	5	4	2	1	1	5	2	1	1	5	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/vigne et vin	4	4	2	1	4	4	3	1	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Gestion des milieux naturels et de la faune	4	5	2	1	4	5	4	1	1	2	1	2	1	3	1	3	2	1	3	2	
Laboratoire contrôle qualité	4	4	3	2	4	4	3	1	2	2	1	2	2	2	2	3	2	1	2	2	
Productions aquacoles	3	4	3	1	4	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	1	2	2	
Productions horticoles/pépinières	4	4	2	2	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Productions horticoles/productions florales et légumières	4	4	2	2	2	4	4	1	2	4	1	2	2	2	2	3	2	1	2	2	
Technicien conseil - vente en produits de jardin	4	4	3	2	2	5	4	1	2	2	1	2	2	2	2	2	3	1	2	2	
<b>CAP MARITIMES</b>																					
Conchyliculture	4	4	2	2	4	5	3	1	1	2	2	2	1	2	2	2	2	1	3	3	
Matelot	4	4	2	2	4	4	4	1	1	2	2	2	1	2	2	2	2	1	3	3	
<b>BAC PRO MARITIMES 3 ANS</b>																					
Conduite et Gestion de l'Entreprise Maritime (spécialité Commerce)	4	4	4	1	4	1	3	1	1	4	2	3	2	2	2	1	2	1	3	3	
Conduite et Gestion de l'Entreprise Maritime (spécialité Pêche)	4	4	3	1	4	3	3	1	1	3	2	3	2	2	2	1	2	1	3	3	
Cultures marines	4	4	2	1	4	6	2	1	1	3	1	3	2	2	2	1	2	1	3	3	
Electro Mécanicien de Marine	4	5	2	1	6	1	2	1	1	5	2	2	2	2	1	2	2	1	3	3	

<b>2<sup>nde</sup> Générale et Technologique (cas particuliers) ou 2<sup>nde</sup> spécifique</b>	Fran- çais	Maths	LV1	LV2	Phys.- Ch	SVT	EPS	Mus.	Arts Plas.	Techno	HGEC	DP6	Comp. 1	Comp. 2	Comp. 3	Comp. 4	Comp. 5	Comp. 6	Comp. 7	Comp. 8
2nde Hôtellerie	4	4	4	4	2	2	2	1	2	3	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2
2nde Musique option danse	4	2	3	1	2	2	2	6	2	2	4	2	2	3	4	2	2	1	1	1
2nde Musique option instrument	4	2	3	1	2	2	2	6	2	2	4	2	2	3	4	2	2	1	1	1
1 seul enseignement d'exploration à capacité limitée (Création Culture Design)	4	4	4	2	3	1	2	2	1	3	4	2	2	1	3	2	2	2	2	2
1 seul enseignement d'exploration à capacité limitée (EPS)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2
1 enseignement d'économie + 1 enseignement d'exploration à capacité limitée	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2
1 enseignement d'économie + 2 enseignements d'exploration à capacité limitée	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Enseignement d'économie + Écologie Agronomie Territoire et Développement Durable	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2

**DEMANDE DE PRIORITE MEDICALE**  
(à remplir par le candidat majeur ou les parents)

Annexe 6

**LES PARENTS**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

**L'ELEVE**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

**L'ETABLISSEMENT**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Personne référente du dossier : .....

.....

Tél. : .....

**ORIENTATIONS DEMANDEES**

Spécialités et établissements demandés : .....

.....

.....

**LA SCOLARITE**

**Des aides et/ou adaptations ont-elles été mises en place dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ou Projet d'Accueil individualisé (P.A.I.) ?**  oui  non

Si oui, lesquelles :

Adaptations pédagogiques :  oui  non

Aides matérielles :  oui  non

Aides humaines :  oui  non

**LE HANDICAP**

- Dossier à la M.D.P.H.  oui  non  en cours

- Attribution de l'allocation Education Enfant Handicapé :  
 oui  non

Fait à ..... le ..... 2010

**Signature des Parents ou du candidat majeur,**



### Résultat des tests d'aptitude à l'entrée en BEPA Activités Hippiques - Soigneur Aide Animateur

<p>NOM DE L'ÉLÈVE :</p> <p>Prénom : <span style="float: right;">G <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/></span></p> <p>Date de naissance : <span style="float: right;"> <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: small;">Jour</td> <td style="text-align: center; font-size: small;">mois</td> <td colspan="4" style="text-align: center; font-size: small;">année</td> </tr> </table> </span></p> <p>Etablissement fréquenté en 2009 – 2010 :</p> <p>Nom :</p> <p>Ville :</p> <p>Classe :</p>							Jour	mois	année				<p style="text-align: center;">Cachet de l'établissement d'accueil</p>
Jour	mois	année											

<p>Avis du chef d'établissement d'accueil :</p> <p><input type="checkbox"/> a satisfait aux tests d'aptitude pour l'entrée en BEPA SAA</p> <p><input type="checkbox"/> n'a pas satisfait aux tests d'aptitude</p>
---

<p><b>Rappel</b> - Les candidats au <b>BEP agricole Activités hippiques, option Soigneur aide animateur</b> doivent posséder le diplôme d'équitation "GALOP 4" à la date des tests d'entrée <b>et</b> avoir satisfait aux tests d'aptitude. <b>Seuls pourront donc candidater à cette formation les élèves signalés par les établissements d'accueil.</b> (Cf circulaire Dispositions particulières du 11 mars 2010)</p>
--

<p>Date :</p>	<p style="text-align: center;">Signature du chef d'établissement d'accueil</p>
---------------	--